



Déclaration préalable à la CAPD du 24 mars 2017

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Une nouvelle formule pour la formation spécialisée est mise en place pour la rentrée 2017. Pour le SNUipp-FSU, la qualité de cette formation pour les enseignants du premier degré est dégradée.

La référence à l'enseignement adapté disparaît quand l'école inclusive est renforcée, niant ainsi les spécificités de cette adaptation, son rôle et ses réussites. Si cette nouvelle formation offre des perspectives pour les enseignants du second degré, elle constitue une réelle régression pour ceux du premier degré : le volume horaire passe de 400 à 300 heures avant certification avec la perte d'un pré-stage de trois semaines. Pour rappel, le CAPSAIS offrait une formation de 600 à 700 heures. Le SNUipp déplore que le mémoire professionnel laisse la place à un simple dossier. Une réforme qui laisse encore beaucoup de questions en suspens et laisse entrevoir de grandes inquiétudes pour ce qui reste de l'enseignement adapté.

Les départs en stage CAPPEI pour la rentrée prochaine sont prévus dans le Doubs dans seulement deux domaines : les modules correspondant à l'ex option E et à l'ex option D. Cela questionne sur le renouvellement des enseignants spécialisés dans les autres options, en particulier en G. Des maîtres G font valoir leur droit à la retraite. Comment ces postes pourront-ils être pourvus étant donné qu'aucun départ en stage n'a été accordé dans cette option depuis plusieurs années ? Si le SNUipp-FSU est en accord avec l'occupation de ces supports non pourvus pas des collègues non spécialisés, cette solution n'est cependant pas satisfaisante. Deux supports sont transformés en E et déplacés lors des instances de carte scolaire ; cette décision va à l'encontre de la demande de Mme la Ministre d'ouvrir des postes de RASED là où ils sont incomplets.

Quand au nombre de départs proposés : celui-ci n'a pas été discuté en CT contrairement aux préconisations de la circulaire ministérielle.